



PRÉFET DE L'ORNE

**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de l'Orne**

Service cohésion sociale

Cité administrative – Place du général Bonet – CS 50003

61013 ALENÇON cedex

Affaire suivie par : Arthur LEPELLETIER

Tél. : 02 33 32 50 24

Courriel : arthur.lepelletier@orne.gouv.fr

Compte-rendu de la réunion du réseau des acteurs de jeunesse :
**« Education à la citoyenneté : lutte contre les discriminations
et participation des jeunes en ACM »**
24 mars 2015 (9h15-16h00) – Argentan

Présents :

Cindy BESNARD, directrice ACM centre de loisirs R.Hée C.Varnier, Ligue de l'Enseignement

Evelyne BIEGLE, responsable enfance jeunesse, mairie de Radon

Florence CHEMIN, directrice ACM maternel, mairie d'Argentan

Yacine EL KOUCHI, animateur, communauté d'agglomération du pays de Flers (CAPF)

Cécile GAUTIER, directrice ACM, mairie de L'Aigle

Olivier HOUEL, directeur ACM 6-12 ans, mairie d'Argentan

Mickael BROHAN, Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie

Arthur LEPELLETIER, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, DDCSPP de l'Orne

INTRODUCTION (09h30 – 10h30)

En guise d'introduction, est proposé et mis en pratique un jeu « brise-glace » (ou « icebreaker »).

Le « moi aussi ! » : ce jeu, nécessitant une logistique modeste (seulement des chaises) a vocation à permettre à un groupe de mieux se connaître et de faire s'exprimer les spécificités, les caractéristiques propres à chacun :

1^{er} temps : ce qui me singularise des autres, une caractéristique que je pense être le/la seul(e) à avoir

2^{ème} temps : ce que je pense avoir en commun avec l'ensemble ou la majorité du groupe

Un travail de définition partagée de la notion de citoyenneté est ensuite engagé.

« Etre citoyen, c'est... ? » (réponses à formuler individuellement sur post-its puis dépouillées)

Il est constaté qu'il s'agit d'une notion large, à plusieurs facettes.

Selon le groupe, être citoyen, c'est notamment :

- Avoir des droits (civiques par exemple) et des libertés (d'expression, de mouvement, d'opinion, etc.)
- Avoir des devoirs et des responsabilités
- Participer à la vie de la cité
- Respecter l'autre, favoriser le « vivre ensemble » et l'ouverture culturelle
- Connaître les institutions et les valeurs de la république

On peut distinguer des éléments qui relèvent d'une citoyenneté active et d'autre qui relèvent d'une citoyenneté passive. On peut également distinguer les éléments d'ordre juridique, qui s'appliquent à tous au regard de la loi, d'éléments d'ordre plus politiques et philosophiques, qui s'expriment en fonction des convictions personnelles de chacun.

CITOYENNETÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (10h30 – 12h15)

Une série d'outils et supports d'animations susceptibles de permettre d'aborder la question des discriminations en ACM est présentée aux participants. Le premier est « testé » en séance :

- **« Mon histoire avec... les discriminations »**

Sur une frise historique chacun individuellement identifie des événements qui l'ont marqués en lien avec la thématique proposée, d'une part dans l'histoire du monde et d'autre part dans sa vie personnelle.

Chacun peut, si il le souhaite, livrer au groupe certains de ces événements. Il s'agit d'un support permettant d'identifier différents types de discriminations et de faire échanger le groupe sur ses expériences et représentations vis-à-vis de ces discriminations.

Outil basé sur l'expression, parfois d'expériences vécues douloureuses, à manier avec précaution, dans un groupe ayant déjà tissé des liens (bienveillance).

Pour mémoire, le droit français identifie **20 types de discriminations prohibées par la loi**. Il s'agit des discriminations liées à : l'âge, l'apparence physique, l'apparence ou non à une ethnie, à une nation, à une race, à une religion déterminée, l'état de santé, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la grossesse, la situation de famille, le handicap, le patronyme, le sexe, les activités syndicales, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques, l'origine et le lieu de résidence.

D'autres outils et supports d'animations sont présentés :

- **La malette Anne Franck**

sur le génocide des juifs pendant la 2^{ème} guerre mondiale (DVD + albums, fiches pédagogiques, etc.)

- **Le baiser de la lune**

film d'animation de Sébastien WATEL et dossier pédagogique traitant notamment de l'homosexualité et de l'homophobie (à partir de 5 ans)

- **Jouons la carte de la fraternité**

Dispositif permettant des ateliers de lecture d'images et d'écriture (informations complémentaires et kits disponibles auprès de la Ligue de l'Enseignement)

- **Save the city**

Jeu de plateau permettant une approche « plus légaliste » de la citoyenneté (disponible auprès de la Ligue de l'Enseignement)

- **La fabrique de la paix**

Exposition interactive qui permet notamment de travailler sur les préjugés et qui devrait repasser dans l'Orne prochainement

- **L'égalité c'est pas sorcier** et le **concours d'affiches et de vidéos** organisé par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et l'association l'étape

2 supports pour travailler la question des discriminations de genre et l'égalité entre les filles et les garçons

- **La convention internationale des droits de l'enfant**

Voir notamment des ressources pédagogiques auprès des FRANCAS ou de l'UNICEF

Et, plus particulièrement sur la laïcité :

- **La laïcité dans les séjours de vacances** et **Olivier sur le chemin de la laïcité**

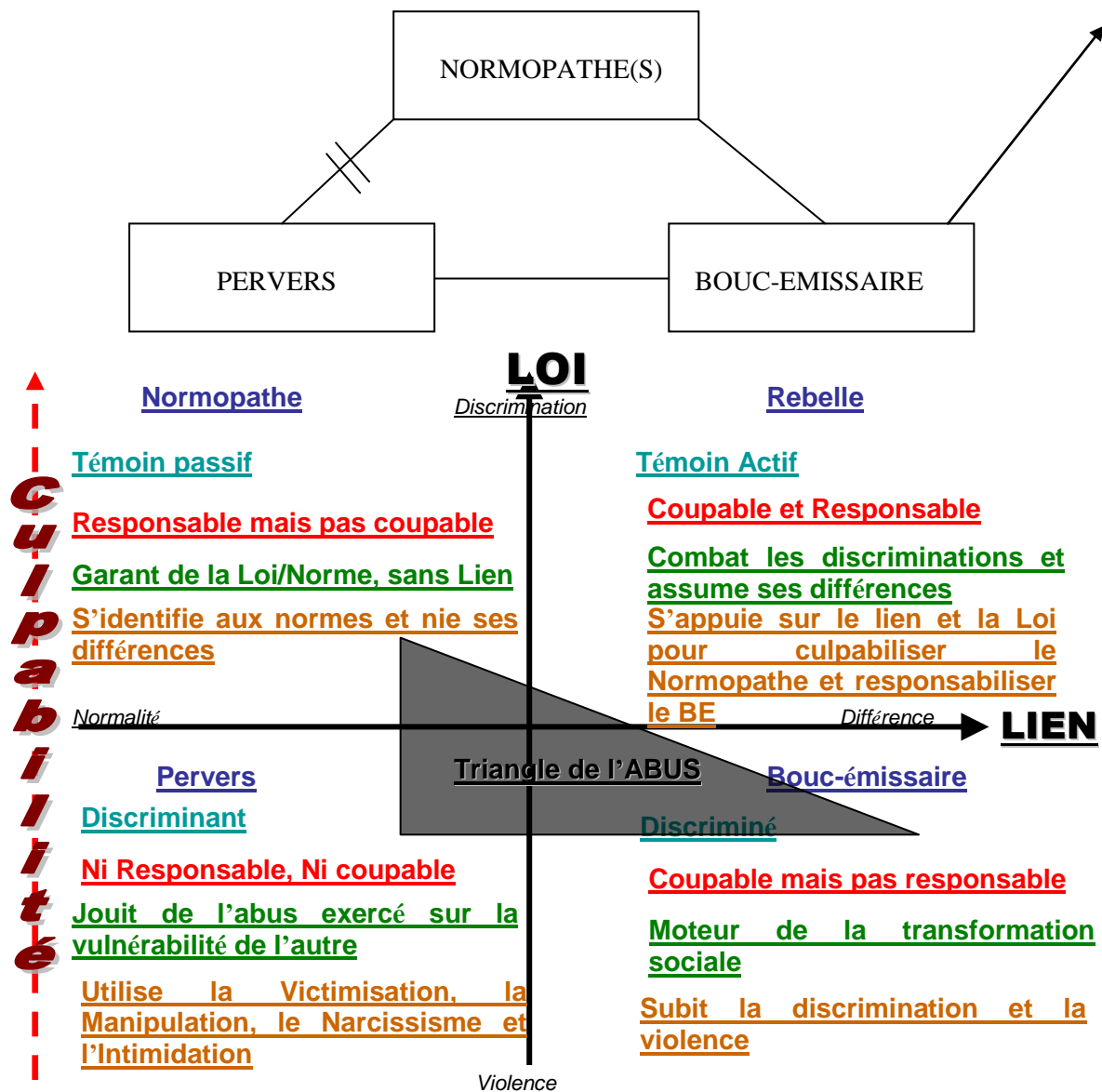
Documentation disponible auprès de la ligue de l'Enseignement

- **<http://www.laicite-educateurs.org/>**

Site internet sur la laïcité à l'usage des éducateurs

En complément, un focus est apporté sur les **phénomènes de « Boucs-émissaires »**.
 Pour l'analyse et les pistes de solutions, on peut s'appuyer sur le **triangle de l'abus**.
 Il s'agit de :

- 1- repérer les situations de boucs-émissaires
- 2- casser un des liens et extraire le bouc-émissaire (notamment lien pervers/normopathe)



Extrait de « Violence – Santé – Discrimination » - Ligue Française pour la Santé Mentale.

CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES (14h00-16h00)

Il est proposé au groupe de présenter une ou des expériences ou projets d'animations vécus dans leur structure qui leurs semblent favoriser la participation des enfants. Diverses expériences sont citées et discutées parmi lesquelles :

- la création d'une fresque par des ados
- la mise en place d'un conseil municipal de jeunes
- l'organisation de débats/élections pour désigner un album préféré dans le cadre d'un concours
- la définition négociée avec les enfants des règles de vie au centre

- la mise en place d'outils divers de recueil de la parole des enfants (quoi de neuf, boîtes à idées, boîte à lettre individuelle, etc.)
- le choix laisser entre telle ou telle activité dans le cadre d'une thématique définie
- etc.

Ces diverses pratiques sont confrontées à l'**échelle de la participation** (voir en annexe), empruntée à Roger HART. Elle permet de se questionner sur le niveau de participation qu'implique tel ou tel projet, ou telle ou telle posture pédagogique. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire, voire pas souhaitable, de vouloir viser à chaque occasion et à tout moment les barreaux les plus élevés de l'échelle.

Quelques exemples de pédagogies favorisant la participation des jeunes, tirés de l'article de Jean-Marie BATAILLE *En colos, la citoyenneté par la socialisation* (dans Cahiers de l'Action n°16, INJEP) sont rapidement présentés :

- **Modèle « Courselles »/Montessori** : l'animateur passe par les activités pour organiser la vie de la structure, les enfants veulent faire et l'animateur leur apporte un savoir faire
- **Modèle « Houssaye 1977 »/pédagogie non-directive** : l'animateur laisse les enfants définir des problèmes et trouver les solutions, des assemblées générales ponctuent les périodes d'accueils
- **Modèle « Houssaye 1991 »/pédagogie de la décision** : l'animateur passe par les relations (les réunions) pour organiser la vie de la structure. L'animateur installe des structures de décision et les enfants cherchent et trouvent des solutions à : quoi faire ?

Ces modèles sont à comparer au **modèle « classique » de pédagogie des besoins** où l'animateur définit les problèmes et les solutions à partir des besoins de l'enfant.

Un autre modèle est enfin présenté et discuté au travers de la projection d'un extrait d'un film documentaire réalisé au centre de loisirs « Les Dauphins » de l'Ile Saint Louis : la **pédagogie institutionnelle**. (cf. Fernand Oury).

Il s'agit d'un modèle organisant la vie du centre autour de règles de vie institutionnalisées s'appuyant notamment sur un grand conseil (lieu de régulation des conflits renseignés dans le « cahier des mots) et une répartition des missions et responsabilités entre les enfants structurée autour d'un système de ceintures.

La discussion entre les participants amène à considérer cette pédagogie comme favorisant la responsabilisation et la participation des enfants à un système de vie collective régulé, cependant il apparaît également critiquable, notamment de par la lourdeur de fonctionnement et la rigidité qu'il impose ainsi que par le caractère potentiellement traumatisant que peut constituer le « jugement » en grand conseil.

Pour aller plus loin :

- Sur les junior associations : <http://www.juniorassociation.org/>
- Sur les conseils d'enfants et de jeunes : <http://anacej.asso.fr/>

*Annexes : « Monter l'échelle de la participation »
Fiche « Moi aussi »*